

DECLARATION DE FIN DE CSE

Alors que l'ARS Bretagne alerte dans son communiqué de presse du 7 avril 2021 sur le taux d'incidence qui a augmenté de 89,9 % en 5 jours et la dégradation des données sanitaires, la direction régionale de Pôle Emploi Bretagne maintient l'offre de service telle qu'elle est prévue dans le Plan de Retour à l'Activité n°2 que les agents mettent déjà en oeuvre actuellement et incite fortement au télétravail sans sérier les activités essentielles comme la CGT Pôle emploi l'exige depuis de nombreux mois.

Tout continue comme avant :

- Les sites restent ouverts sur le flux
- Les informations collectives, ateliers, etc. sont maintenu-e-s
- La gestion de la liste reste maintenue
- Des formations internes continuent sur la modalité présentielle avec plus de 6 participant-e-s ;
- Pour la direction, le télétravail est compatible avec la garde d'enfant-s habituellement accueilli-s en crèche ou en école maternelle et élémentaire.
- Aucune mesure spécifique n'est prévue dans la note pour les parents d'enfant-s scolarisé-s en collège hormis l'engagement oral du DR à ce CSE : « On laissera la souplesse nécessaire », le « On » en question étant à la main (donc à la responsabilité individuelle) des managers.

De ce fait :

- Les ABAP restent soumis aux nécessités de service et à l'accord du manager.
- La DR ne garanti pas que les ABAP ne seront pas récupérées sur les congés et/ou RTT, à posteriori comme en 2020.
- La note RH V11 autorise le report des congés mais la direction ne donne aucune garantie qu'ils soient acceptés ! (décision confirmée comme étant à la main des managers encore une fois)

Pour la CGT Pôle Emploi Bretagne, la Direction régionale fait un copié-collé de mesures déjà en place depuis de nombreux mois sans tenir compte de l'explosion de la situation sanitaire en Bretagne et des alertes des élu-e-s du CSE.

Pour la CGT Pôle Emploi Bretagne, ce n'est pas aux agent-e-s de payer pour la mise en oeuvre des choix du gouvernement et des directions générale et régionale, mais c'est bien à Pôle emploi :

- **d'adapter son offre de service, quitte à abandonner un certain nombre d'activités non essentielles**
- **d'arrêter le pilotage par les résultats**
- **d'arrêter le pilotage par les ICT au minimum pendant la période de ce nouveau confinement.**
- **de permettre aux agent-e-s de bénéficier d'ABAP et de congés à leur convenance, amplement mérités après plus d'un an de crise sanitaire.**

